

LEGENDE

- Périmètre secteur E
- Zone de parage
- Zone de parage réservée aux bordiers

Zone vignette E - Sur la rive droite de la Sarine, le parage sur des espaces non délimités n'est autorisé que dans le respect des règles générales de stationnement.

Vignettes habitant non autorisées
sur les places réservées à la
recharge des voitures électriques

